



COMPIÈGNE, le 24 mars 2026

**Mesdames et Messieurs les membres
Du Conseil Municipal**

Direction des Affaires Juridiques

Service Assemblée Ville
☎ : 03.44.40.76.15

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L 2121.7, 10 et 12 du Code Général des Collectivités territoriales, lors du renouvellement général des Conseils Municipaux, la première réunion au cours de laquelle doit être installé le nouveau Conseil Municipal doit se tenir au plus tôt le vendredi, et au plus tard le dimanche suivant le scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu.

Je vous remercie, par conséquent, de bien vouloir assister à la séance de Conseil Municipal qui se réunira le :

Samedi 28 mars 2026 à 19h00

Salle du Conseil Municipal

Par ailleurs, je vous informe que préalablement à la séance, une photographie des conseillers municipaux sera réalisée par un photographe professionnel.

A cette fin, je vous invite à vous présenter 30 minutes avant le début de la séance.

Au cours de cette séance, seront examinées les questions figurant à l'ordre du jour ci-après :

- 01 - Installation du Conseil Municipal
- 02 - Election du Maire
- 03 - Fixation du nombre d'Adjoints au maire
- 04 - Election des Adjoints au Maire
- 05 - Charte Local de l'Elu Local
- 06 - Délégations d'attribution du Conseil Municipal au maire en application de l'Article L 2122-22 du CGCT
- 07 - Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal en matière de couverture du besoin de financement de la collectivité
- 08 - Création des commissions municipales et d'une commission ad hoc

www.compiègne.fr

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00

- 09 – Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 10 - Désignation des membres des commissions municipales
- 11 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 12 – Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- 13 - Point d'information sur les conseillers communautaires au sein de l'ARC
- 14 - Election des membres au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 15 – Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC)
- 16 – Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Le Tigre »
- 17 – Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale pour la promotion des Sports Equestres du Compiégnois
- 18 – Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de structures publiques ou privées
- 19 – Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- 20 - Renouvellement et création d'emplois du Cabinet du Maire

Les projets de délibérations contenant une note de synthèse explicative de l'affaire soumise à délibération sont joints à la présente convocation.

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Bien à vous,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise